

Saint-Germain-en-Laye
le 24 octobre 1949

Cher Monsieur Nadeau,

Je regrette de décourager les intentions aimables de tant de gens qui s'intéressent à continuer le souvenir de *Bonheur d'Occasion* à la radio ou au théâtre, mais j'ai toujours la même raison de m'y opposer; je n'ai pas le temps de m'occuper moi-même de surveiller une adaptation et je ne pourrais consentir à ne pas la surveiller si elle devait être entreprise.

Veuillez donc exprimer mes regrets à Monsieur Jean Laforest.

J'attends vos renseignements au sujet de l'exemption prévue par l'impôt sur le revenu au profit des oeuvres de charité. Si elle devait expédier la somme de mille dollars, je vous prierais d'adresser un autre chèque, au montant du surplus, à Soeur Léon de la Croix.

Mon mari me prie de vous transmettre ses bons souvenirs.

Très cordialement vôtre,

Gabrielle Roy-Carbotte